

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 19-02025 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : SOLAYE FABRICS BVBA
A DEHEMLAAN 27
8900 IEPER
BELGIQUE

MARQUE COMMERCIALE : SUNSHADOW 3000 N 5%

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester avec enduction PVC ignifugé dans la masse sur les deux faces
Masse surfacique nominale : 420 g/m²
Epaisseur nominale : 0.55 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 19-02025 E1-V1 du 12 Juillet 2019

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme

CLASSEMENT : **M 1**

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

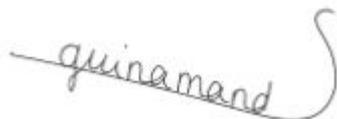
DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 12 Juillet 2019



Sophie Guinamand
Ingénieur Tests et Essais



Olivier Pallas
Ingénieur Tests et Essais